

COMMUNAUTE DE COMMUNES « FerCher-Pays Florentais »

***PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 21 MARS 2018 A 18 H 00***

**Salle de réunion du Conseil communautaire – Hôtel de Communauté
Place de la République
18400 SAINT FLORENT-SUR-CHER**

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 14 février 2018**
- 2. Approbation des comptes de gestion 2017 : budget général, budget ZAC, budget eau, budget assainissement**
- 3. Vote des comptes administratifs 2017 : budget général, budget ZAC, budget eau, budget assainissement**
- 4. Débat d'Orientation Budgétaire – Année 2018**
- 5. Création de poste : Adjoint administratif à 35 heures**
- 6. Election d'un délégué suppléant au SIRDAB (Remplacement de Madame Valérie PIROT)**
- 7. Questions diverses**

L'an deux mil dix-huit, le mercredi vingt et un mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de FerCher-Pays Florentais, légalement convoqué par Monsieur le Président, s'est réuni dans la salle de réunion de l'Hôtel de Communauté, à Saint-Florent-sur-Cher, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BEGASSAT.

Etaient présents : Jean-Claude BEGASSAT (pouvoir reçu de Michel BONNET), Roger JACQUET (a quitté la séance à 20h30), Jacques LAMBERT (a reçu pouvoir de Alain TABARD), Marc JACQUET (a reçu pouvoir de Mireille BOUCHER), Marie-Christine LASNE, Hakim SEBA (a quitté la séance à 20h30), Nicole PROGIN, Marinette ROBERT, Eric AUDEBERT, Colette LOZACH-SIRET (suppléante de Michel HERAULT), Gilles GONTHIER (a reçu pouvoir de Véronique BRISSON), Bruno DIDELOT, Marie-France SKASKOW, Lucien KORCZEWSKI, Claude BARBILLAT, Fabrice CHABANCE, Daniel JOLY,

Pouvoirs : Véronique BRISSON a donné pouvoir à Gilles GONTHIER, Michel BONNET a donné pouvoir à Jean-Claude BEGASSAT, Mireille BOUCHER a donné pouvoir à Marc JACQUET, Alain TABARD a donné pouvoir à Jacques LAMBERT

Etaient absents excusés : Philippe CHARRETTE, Michel HERAULT (suppléé par Colette LOZACH-SIRET),

Etaient absents : Anne-Marie DEBOIS, Françoise DEMAY, Sylvie BREUILLE, Serge JEANZAC, Sonia PAZOS-MONVOISIN

Secrétaire de séance : Marinette ROBERT

Date de convocation : Mercredi 14 mars 2018

A 18h05

En exercice : 28	Présents : 17	Votants : 21	dont Procurations : 4	Absents au total : 10
------------------	---------------	--------------	-----------------------	-----------------------

A 20h30

En exercice : 28	Présents : 15	Votants : 19	dont Procurations : 4	Absents au total : 12
------------------	---------------	--------------	-----------------------	-----------------------

Pour le Président empêché, le 1^{er} Vice-Président Monsieur Fabrice CHABANCE ouvre la séance à 18h05.

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 FEVRIER 2018

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion de conseil communautaire du mercredi 14 février 2018, dont le secrétaire de séance était Monsieur Jacques LAMBERT, et dont la transmission électronique a été effectuée aux adresses respectives des conseillers.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire approuve le procès-verbal suscité.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 : BUDGET GENERAL, BUDGET ZAC, BUDGET EAU, BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fabrice CHABANCE, Vice-Président en charge des finances.

En application de l'article L.1612-12 du CGCT, la date limite de vote, par les assemblées délibérantes, des comptes de gestion du comptable et des comptes administratifs (CA) 2017 est fixée au 30 juin 2018, à transmettre au plus tard le 15 juillet 2018 aux services de la Préfecture.

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Il doit être joint au CA et accompagné de la délibération relative à son approbation.

Dans ce cadre, les comptes de gestion 2017 du budget général, du budget ZAC Les Terres des Brosses, du budget eau, et du budget assainissement étaient annexés au présent ordre du jour.

Monsieur CHABANCE présente les comptes de gestion budget par budget, section par section.

L'excédent de fonctionnement du budget général est lié à l'emprunt contracté pour la fibre optique.

Monsieur Marc JACQUET souligne qu'en Commission Finances du 13 mars dernier il était en effet souligné que l'excédent de fonctionnement n'était pas très élevé pour un budget principal. L'excédent de fonctionnement des budgets annexes (eau et assainissement) sont plus importants.

Monsieur CHABANCE précise que ce constat doit mener à une certaine réflexion, notamment concernant la pression fiscale ou encore le rythme des investissements mené par FerCher-Pays Florentais.

Monsieur le Président note que la Communauté de communes doit se montrer prudente dans l'élaboration de son budget 2018 ainsi que dans son programme d'investissements.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire déclare que les comptes de gestion suscités de l'exercice 2017 n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire approuve les comptes de gestion 2017 suscités et précise avoir statué sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire précise avoir statué sur la comptabilité des valeurs inactives.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

2 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 : BUDGET GENERAL, BUDGET ZAC, BUDGET EAU, BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CHABANCE, sort de la salle du Conseil communautaire et ne prend pas part à la présentation, aux débats et au vote concernant ce point.

Monsieur CHABANCE présente les comptes administratifs 2017 des quatre budgets intercommunaux.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de l'ordonnateur.

Le compte administratif 2017 du budget général, le compte administratif 2017 du budget ZAC, le compte administratif 2017 du budget eau, et le compte administratif 2017 du budget assainissement

étaient annexés à l'ordre du jour afin que les conseillers communautaires puissent se prononcer sur ces derniers.

Le compte administratif doit être en parfaite conformité avec le compte de gestion du comptable. Ce dernier est voté chapitre par chapitre.

Monsieur CHABANCE présente les comptes administratifs 2017 budget par budget et chapitre par chapitre.

Monsieur CHABANCE précise qu'à la lecture desdits comptes administratifs, les conseillers peuvent constater la prépondérance, au niveau des recettes, de la fiscalité et de l'érosion des aides de l'Etat.

Sur le budget général, il est rappelé que le financement de la fibre est contrebalancé par un emprunt. De plus, il est constaté que la Communauté de communes avait capitalisé un peu plus d'1 million d'euros sur ce budget général jusqu'en 2016. En 2017, la collectivité a beaucoup moins capitalisé. Presque un tiers de la capitalisation est consommée cette année. Bien que le financement de la fibre optique s'élève à plus d'un million d'euros, celui-ci est contrebalancé par un emprunt.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire approuve et vote chapitre par chapitre le compte administratif 2017 du budget général, du budget ZAC, du budget eau et du budget assainissement.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire précise que Monsieur le Président de la Communauté de communes s'est retiré de la salle du Conseil communautaire au moment du vote.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

Monsieur le Président entre à nouveau dans la salle du Conseil communautaire.

4 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2018

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les départements, communes de 3 500 habitants et plus, établissements public administratifs (EPA) des communes de 3 500 habitants et plus, et EPCI comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour les mettre à même d'exercer effectivement leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit que le maire ou le président de l'EPCI doit présenter à son organe délibérant, au cours des deux mois précédant l'examen des budgets, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit être transmis au représentant d l'Etat.

L'assemblée délibérante doit **prendre acte de la tenue du DOB** et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le DOB **par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.**

Les documents budgétaires ainsi que du Rapport d'Orientations Budgétaire 2018 étaient annexés à l'ordre du jour.

Monsieur CHABANCE présente le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018. Les 12 premières pages de ce dernier ainsi que les chiffres qui y sont mentionnés sont issus du Groupe BPCE qui les met à disposition des collectivités.

A partir de la page 18 du ROB 2018, les conseillers peuvent prendre connaissance de l'évolution des résultats cumulés sur les cinq dernières années, budget par budget. Aucune question n'est posée.

Monsieur CHABANCE démontre que les résultats cumulés sur le budget général et le budget ZAC ont augmenté jusqu'en 2015 puis ont commencé à diminuer à partir de 2016.

En page 19, l'évolution de l'endettement depuis 2013 est exposée. Tous budgets confondus, il est souligné que le capital de la dette à rembourser a doublé.

En page 20, il est constaté que les dotations de l'Etat diminuent fortement. La Dotation Globale de Fonctionnement est d'ailleurs devenue négative en 2017. La Communauté de communes contribue en effet au remboursement de la dette publique et verse ainsi 40 000 € par an à l'Etat.

Les taux d'imposition de la Communauté de communes n'ont pas augmenté depuis la création de FerCher-Pays Florentais.

Seul les bases imposables augmentent, ce qui est une décision nationale et non pas une décision de la collectivité.

A cela s'ajoutent les nouvelles prises de compétences (salle omnisports, PLH, PLUi, eaux pluviales, fibre optique, GEMAPI...).

Tous ces éléments sont une explication à la diminution de l'excédent de fonctionnement du budget général.

Concernant la compétence ADS (Administration du Droit des Sols), Monsieur le Président déplore que la mutualisation entre diverses Communautés de communes membres du SIRDAB n'ait pas fonctionné.

Pour ce qui est des effectifs de la Communauté de communes, deux départs en retraite sont concrètes en 2018. Monsieur le Président précise que les élus de la Commission finances et du Bureau communautaire, en fin d'année 2017, ont envisagé de passer certains services en Délégation de Service Public (DSP) compte-tenu des difficultés rencontrées avec quelques agents. Les élus ont pris le parti du service public et avaient décidé de ne pas passer par une DSP.

En page 28, le programme d'investissements au titre des quatre budgets est exposé. Il est précisé que la somme prévue pour la rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage est beaucoup moins importante que celle prévue au sein du PLH.

Concernant le budget général, si tous les investissements prévus sont réalisés, un nouvel emprunt devra être contracté.

Pour ce qui est du budget ZAC, FerCher-Pays Florentais paye des avances à la SEM Territoria qui elle paye les entreprises contractées pour la réalisation et l'aménagement de la ZAC Les Terres des Brosses.

Lors de la Commission Eau/Assainissement du 07 mars dernier, les élus ont actés des travaux fortement conseillés dans le cadre des études et diagnostics menés par G2C environnement pour la mise à jour du

Schéma Directeur d'Eau Potable de la Communauté de communes. Les travaux envisagés sont chiffrés à hauteur de 6 millions d'euros sur 5 ans pour la réhabilitation des réseaux.

Dans cette optique, si tous les investissements prévus sur le budget assainissement doivent être réalisés, un emprunt devra nécessairement être contracté à hauteur de 500 000 €.

Monsieur le Président précise que des résultats d'études sont également attendus concernant le domaine de l'eau. Compte-tenu de la forte diminution des aides de l'Etat, la Communauté de communes ne pourra faire autrement que d'augmenter son prix de l'eau. De plus, Madame la Préfète du Cher a indiqué à FerCher-Pays Florentais que ses prix pratiqués concernant la distribution d'eau potable et l'assainissement étaient trop faibles.

Pour tous budgets confondus, le programme d'investissement prévu est ambitieux. Jusqu'à ce jour, chaque budget s'est équilibré par l'emprunt. Dans ce cadre, il est nécessaire d'envisager des solutions afin d'augmenter les recettes de la Communauté de communes.

A partir de la page 34, les Budgets Primitifs 2018 sont présentés. La taxe GEMAPI n'a pas été instaurée par les élus malgré le transfert de cette compétence à la Communauté de communes. La GEMAPI est l'élément budgétaire notable pour l'exercice 2018 (ce sont 25 000 € que les communes n'auront plus à dépenser).

Monsieur DIDELOT déplore que les EPCI aient à payer le désengagement de l'Etat sur cette compétence et ce depuis de nombreuses années.

Monsieur le Président tient à souligner que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SIAVAA) travaille très bien sur ce qu'implique la compétence GEMAPI. L'extension du périmètre d'adhésion sera donc demandée et soumis en Conseil communautaire, mais pas avant que des réponses soient obtenues concernant le cas du plan d'eau de Mareuil-sur-Arnon. Une réunion est prévue avec la Préfecture à ce sujet.

Il est noté que la marge de manœuvre pour l'investissement sur fond propre est très juste sur le budget général 2018.

Pour ce qui est des travaux prévus dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ces derniers permettront de réaliser à l'avenir des économies.

Madame LASNE demande si les taux des emprunts contractés peuvent être négociés. Il lui est répondu par la négative. Le système employé par les banques auprès des collectivités n'est pas du tout le même que celui utilisé pour les particuliers.

Le fait de ne pas avoir augmenté la fiscalité depuis la création de la Communauté de communes est un aspect assez positif jusqu'à ce jour. Cependant, une réflexion relative aux recettes de la collectivité doit à présent être menée.

En effet, les dépenses de FerCher-Pays Florentais ont augmenté à fiscalité constante.

Aucune question ni remarque supplémentaire n'est ajoutée.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil communautaire dit avoir examiné les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2018 ; prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ; prend acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la

base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire ; précise s'être exprimé librement sur les propositions émises et avoir formulé une opinion ; et approuve le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

Monsieur Roger JACQUET et Monsieur Hakim SEBA quittent la séance à 20h30.

5 – CREATION DE POSTE : ADJOINT ADMINISTRATIF A 35 HEURES

Le départ à la retraite de l'un des agents en poste au service administratif de l'eau de la Communauté de communes se concrétise dans le courant de cette année 2018.

Aucun recrutement n'a été nécessaire. Un agent évoluant au sein des services administratifs de la Communauté de communes le remplacera. Dans ce cadre, il est nécessaire de modifier le temps de travail de ce dernier et de le passer de 30 heures à 35 heures.

Pour ce faire, la procédure de création de poste est appliquée.

A l'unanimité, la Commission finances et le Bureau communautaire du 13 mars 2018 ont approuvé ce point.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire crée le poste d'adjoint administratif à 35 heures.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

6 – ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIRDAB

Le 09 juillet 2014, le Conseil communautaire désignait Madame Valérie PIROT en tant que délégué suppléante au sein du SIRDAB.

Le 20 septembre 2017, Madame PIROT informait la Communauté de communes de sa démission au sein du Conseil municipal de Civray. Par ce fait, elle démissionnait également du Conseil communautaire de FerCher-Pays Florentais.

Dans ce cadre, il convient de désigner, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés, un nouveau délégué suppléant au sein du SIRDAB en remplacement de Madame PIROT.

Madame Marie-Christine LASNE propose sa candidature. Il s'agit de l'unique candidature.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire désigne après un vote à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, comme délégué suppléant pour siéger au SIRDAB et y représenter la Communauté de communes FerCher-Pays Florentais : Marie-Christine LASNE (Nombre de bulletins : 19, Nombre de suffrages exprimés : 19).

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

Questions diverses :

Conseil communautaire mercredi 16 mai 2018 à 18h00

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un Conseil communautaire se tiendra le mercredi 16 mai 2018 à 18h00.



Ce 16 mai prochain, les conseillers communautaires devront se prononcer sur le projet de fusion entre Bourges Plus et FerCher-Pays Florentais (contre ou pour).

Jusqu'à ce jour, la Communauté de communes n'a reçu qu'une réponse officielle de la part des communes (sollicitées par courrier en date du 08 février) qui est celle de Primelles concernant ce projet de fusion.

Les campings intercommunaux

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est très difficile pour la Communauté de communes, voir même impossible, d'ouvrir les campings de Lunery et de Villeneuve-sur-Cher avec les solutions envisagées en Commission Tourisme/Communication le 13 mars 2018.

A la lecture du compte-rendu de la Commission suscitée, Monsieur le Président note qu'en réalité aucun consensus n'est obtenu. Les problématiques soulevées sur les campings ne trouvent aucune réponse et solution concrètes et faisables.

Beaucoup d'incertitudes et de contradictions sont également relevées entre les propos tenus lors de la Commission Tourisme/Communication du 06 février 2018 et ceux tenus lors de la Commission Tourisme/Communication du 13 mars 2018.

Entre autre pour des questions de sécurité, le recrutement d'un seul régisseur pour la gestion des deux campings et de l'activité des canoës kayak ne peut pas être mise en œuvre.

De plus, jusqu'à présent, un seul régisseur a donné satisfaction à la Communauté de communes concernant la gestion desdits campings. La collectivité a toujours dû faire face à de nombreux problèmes.

Dans ce cadre, Monsieur le Président prône la fermeture des deux campings intercommunaux pour la saison 2018. Il est incohérent d'ouvrir ces équipements nécessitant d'importantes dépenses pour une fréquentation quasi inexistante.

Monsieur le Président précise que l'emprunt concernant le camping de Lunery continuera d'être payé par la Communauté de communes.

Monsieur Eric AUDEBERT soutient Monsieur le Président et prône également la fermeture des deux campings intercommunaux cette année. Monsieur AUDEBERT rappelle que cela fait trois ans que la Communauté de communes organise des réunions concernant la situation des campings. Il ne souhaite pas poursuivre ainsi et se prononce en faveur de la fermeture des deux campings.

Monsieur le Président appelle à la solidarité en ces temps budgétaires nécessitant rationalité et prudence.

Concernant le gîte de Plou, Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est hors de question de le fermer. Cet équipement fonctionne très bien. Les élus et le personnel concernés travailleront ensemble sur une nouvelle organisation relative à la location dudit gîte afin d'être plus économe. Monsieur AUDEBERT tient à préciser qu'une réorganisation est en effet nécessaire.

Madame LASNE demande s'il est possible de vendre le gîte. Monsieur CHABANCE répond que celui-ci est inaliénable.

Pour conclure, Monsieur le Président précise en effet que lors de la Commission Tourisme/Communication du 13 mars dernier, il était convenu d'ouvrir les deux campings. Cependant, cette ouverture est impossible selon les configurations proposées. Il ne convient pas non plus de les ouvrir comme auparavant.

Aucune remarque supplémentaire n'est ajoutée.

Séance levée à 21h00.

La secrétaire de séance,
Marinette ROBERT



